

# MESURES DE PRÉVENTION DES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les tâches que vous avez à réaliser au travail présentent certains risques. Il est important de connaître les mesures de prévention visant à protéger votre santé et à assurer votre sécurité et votre intégrité physique.



Peu importe la situation et le risque, il demeure essentiel de communiquer avec l'employeur, de lui poser des questions en cas de doute, de s'assurer qu'on a bien compris les consignes pour travailler en toute sécurité.

# RISQUE ERGONOMIQUE



Le soulèvement d'une charge entraîne un risque de développer un trouble musculosquelettique (par exemple, douleur forçant un arrêt de travail, douleurs chroniques).



Demander de l'aide pour manipuler une charge trop lourde, encombrante ou difficile à manipuler.



Utiliser un appareil ou un accessoire de manutention pour déplacer une charge lourde, encombrante ou difficile à manipuler (par exemple, un chariot ou une brouette)

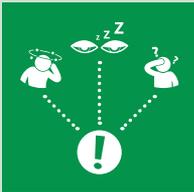


Prendre de petites pauses périodiquement pour s'étirer doucement et relaxer les muscles lorsque la tâche exige des mouvements répétitifs

# RISQUE DE COUP DE CHALEUR



Le travail en conditions chaudes l'été amène un risque de coup de chaleur. Un coup de chaleur survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment. Un coup de chaleur peut entraîner des malaises importants pouvant même aller jusqu'à la mort.



Savoir reconnaître les symptômes d'un coup de chaleur (par exemple, des étourdissements, une fatigue inhabituelle ou de la confusion)



Porter un chapeau à large bord et des vêtements légers de couleur pâle



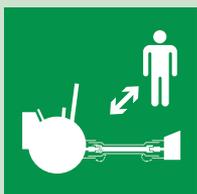
Ne pas attendre d'avoir soif et boire de l'eau fraîche régulièrement (environ 250 ml toutes les 20 minutes, sans dépasser 1,5 litre par heure)

Surveiller la couleur de l'urine; lorsqu'on boit suffisamment, l'urine est pâle

# RISQUES LIÉS AUX PIÈCES EN MOUVEMENT



Les diverses pièces en mouvement sur les machines agricoles comme les convoyeurs et les tracteurs peuvent causer des blessures graves (fractures, amputations), voire la mort. Ces pièces peuvent être, par exemple, des poulies, des courroies, des arbres de transmission, des engrenages, des chaînes.



Porter des vêtements ajustés sans bouts de tissu flottants et avoir les cheveux attachés. Nouer les lacets et les cordons.

Demeurer à l'écart des arbres de transmission et des autres pièces en mouvement des machines, et ce, même si les protecteurs sont en place. Il est interdit d'opérer une machine sans que tous les protecteurs soient en place et en bon état.



Ne pas mettre les mains dans une zone où il y a des pièces en mouvement

Ne pas monter sur des pièces en mouvement, les enjamber, ou entrer dans une zone où il y a des pièces en mouvement



Contrôler les énergies et attendre que toutes les pièces en mouvement se soient arrêtées

Ex. : Avant d'atteler un accessoire ou d'effectuer un entretien ou un déblocage, il faut arrêter le moteur et retirer la clé du contact pour s'assurer que rien ne peut redémarrer pendant l'opération

# RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES ET AUX AUTRES PRODUITS DANGEREUX



Les pesticides et les autres produits dangereux présentent des risques pour la santé et la sécurité et pourraient entraîner des blessures telles une intoxication, une brûlure, une maladie chronique, ou même la mort.



Respecter les interdictions destinées aux personnes non autorisées (par exemple dans un entrepôt à pesticides ou encore dans un champ qui a été traité avant la fin du délai de réentrée)



Se laver les mains avant de boire, de manger, de fumer et d'aller aux toilettes

Utiliser de l'eau potable et du savon lors du lavage des mains. Les produits sans eau fragilisent la peau et augmentent le risque de contamination par les pesticides.



Suivre une formation avant de pouvoir manipuler des pesticides

Savoir quels sont les risques pour la santé et la sécurité pour chaque produit manipulé et savoir comment se protéger

Appliquer des méthodes de travail sécuritaires

# RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR



Il y a un risque de chute lorsqu'on travaille en hauteur (par exemple, chute à partir d'un rebord, en bas d'un véhicule ou d'une échelle). Les chutes en hauteur peuvent entraîner des blessures telles que des fractures, une commotion, ou même la mort.



Demeurer à une distance suffisante pour ne pas tomber d'une plateforme d'un camion ou d'une remorque lors de l'empilage des caisses de fruits ou de légumes



Ne pas prendre place dans un véhicule ou une partie de véhicule non conçu pour recevoir des passagers. Il est notamment interdit de prendre des passagers sur un tracteur de ferme, dans une remorque, dans une boîte ou sur une plateforme de camion.



Maintenir trois points d'appui en tout temps en montant ou en descendant d'un escabeau. Cette méthode s'applique à d'autres situations similaires, comme monter dans une machine agricole ou en descendre.

# RISQUE DE CHUTE DE MÊME NIVEAU



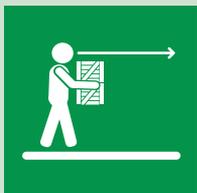
Il y a un risque de se blesser en glissant, en trébuchant, en perdant l'équilibre ou en faisant un faux pas (chute de même niveau). Une telle chute peut entraîner des blessures telles que des fractures, une entorse ou une commotion.



Porter des chaussures en bon état et bien lacées



Porter attention à l'état du terrain et des lieux  
Ajuster sa vitesse de marche



Ne pas porter des objets qui obstruent la vue

Comme travailleur, vous avez l'obligation de participer à l'identification et à la correction des risques présents dans votre environnement de travail.



**Parlez-en avec votre employeur.**  
**La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous!**

Ce document n'est pas exhaustif. Vous avez des questions? Visitez le [cnesst.gouv.qc.ca/agriculture](https://cnesst.gouv.qc.ca/agriculture).

---

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISBN 978-2-550-86570-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-86571-1 (PDF)



Pour nous joindre  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)  
**1 844 838-0808**